



Prises de position sur l'évaluation des politiques publiques et revue de presse

Mois de novembre et décembre 2017

Ces deux derniers ont été marqués par plusieurs articles sur le **rôle des parlementaires en matière d'évaluation des politiques publiques** :

François de Rugy, Président de l'Assemblée Nationale souhaite revoir les modalités de vote du budget notamment en donnant plus de place et de moyens à l'évaluation dans un souci d'améliorer l'efficacité de la dépense publique

- Interview de F. de Rugy aux Échos : <https://www.lesechos.fr/politique-societe/politique/030783182226-francois-de-rugy-avec-plus-devaluation-du-travail-parlementaires-on-ameliorera-lefficacite-de-la-depense-publique-2125103.php>
- Article : <http://www.boursorama.com/actualites/de-rugy-veut-revoir-les-modalites-de-vote-du-budget-5467ecaf805d082d02018f6625e87d61>

Dans la foulée, un groupe de travail sur les moyens de contrôle et d'évaluation de l'Assemblée nationale est mis en place qui rend son premier rapport en décembre (à retrouver [ICI](#) – voir également annexe au présent document). L'orientation principale est le renforcement des moyens octroyés au Parlement pour ses missions d'évaluation et de contrôle (en temps, moyens d'expertise et droits d'investigation). Le rapport du groupe de travail est fortement marqué par la logique de performance de l'action publique.

- http://www.liberation.fr/france/2017/12/12/reforme-de-l-assemblee-comment-muscler-le-controle-et-l-evaluation-des-lois_1616114
- http://abonnes.lemonde.fr/politique/article/2017/11/18/a-l-assemblee-les-reformes-au-pas-de-charge_5216895_823448.html

Amélie de Montchalin, porte-parole de la majorité sur le budget accompagne fortement cette dynamique notamment en défendant la création d'un office parlementaire de la responsabilité budgétaire, un poids plus important des économistes parmi les administrateurs de l'Assemblée nationale, plus de temps parlementaire consacré à l'évaluation et le contrôle de gestion ainsi qu'une mobilisation des outils de la performance publique pour éviter « *les rapports qui s'empilent et les colloques qui bavardent* » :

- http://abonnes.lemonde.fr/politique/article/2017/11/18/amelie-de-montchalin-nous-n-avons-pas-les-moyens-d-une-veritable-evaluation_5216899_823448.html
- <https://www.lesechos.fr/idees-debats/cercle/030892388331-ameliorons-le-controle-du-budget-par-les-parlementaires-2131869.php>
- <https://www.lesechos.fr/idees-debats/cercle/030873192643-pour-une-nouvelle-repartition-du-temps-parlementaire-2130320.php>

Parallèlement, la mission d'évaluation des dispositifs d'évaluation des politiques publiques de l'Assemblée nationale a conduit plusieurs tables-rondes en interrogeant notamment la place des citoyens dans les démarches d'évaluation : <http://www.lagazettedescommunes.com/538909/lassemblee-nationale-reflechit-a-associer-les-citoyens-aux-demarches-evaluatives/>

Si plusieurs parlementaires (LREM, LR notamment) approuvent largement cet évolution dans la conception du travail parlementaire, Sébastien Jumel, député de Seine-Maritime (PCF), alerte quant à lui sur le risque de perdre de vue le rôle du Parlement en tant pouvoir législatif : <https://www.humanite.fr/la-representation-nationale-nest-pas-une-start-elle-exerce-le-pouvoir-legislatif-647275>

Par ailleurs, les signataires d'une tribune dans Libération ont également pointé l'absence de publication du rapport d'évaluation de l'impact des réformes au regard des nouveaux indicateurs de richesse : http://www.liberation.fr/debats/2017/12/05/nouveaux-indicateurs-de-richeesse-les-balises-oubliees-du-gouvernement_1614615

Enfin, toujours du côté de l'Assemblée nationale, le CEC a lancé une évaluation de l'action de l'État à l'échelle du département de Seine-Saint-Denis dont les résultats devraient être connus en juin prochain : <http://www.leparisien.fr/seine-saint-denis-93/quand-la-seine-saint-denis-sert-a-evaluer-l-action-de-l-etat-29-11-2017-7423002.php>

Face aux annonces du Président de la République de **réformer le CESE**, celui-ci a produit son propre projet de réforme en souhaitant notamment contribuer davantage à l'élaboration de la loi ce qui passe entre autre par le renforcement de son rôle en matière d'évaluation des politiques publiques : http://abonnes.lemonde.fr/politique/article/2017/11/17/le-cese-veut-etre-acteur-de-sa-propre-reforme_5216341_823448.html

Dans le cadre de la **mise en œuvre de la réforme territoriale**, plusieurs voix appellent à mobiliser l'évaluation des politiques publiques :

- La Conférence Territoriale de l'Action Publique de la Réunion a enregistré la volonté de la Région de conduire une évaluation des politiques culturelles dans un souci de rééquilibrage culturel du territoire : <https://www.clicanoo.re/MaRegionMoi/Politique/Article/2017/11/21/Conference-Territoriale-de-lAction-Publique-2eme-reunion>
- Dans le Limousin, deux anciens élus (PS) appellent à une évaluation des effets de la réforme territoriale : <https://france3-regions.francetvinfo.fr/nouvelle-aquitaine/deux-anciens-elus-plaident-creation-departement-limousin-1374795.html>

Le texte de deux universitaires en sciences de gestion interpelle sur les effets démocratiques de la suppression de la taxe d'habitation et par là-même sur les capacités d'évaluation des politiques publiques : <https://theconversation.com/reforme-de-la-taxe-dhabitation-et-si-la-compensation-financiere-netait-pas-le-seul-enjeu-88091>

Rapport du groupe de travail « Les moyens de contrôle et d'évaluation » du 13 décembre 2017

L'introduction du rapport fait état d'une approche de l'évaluation basée sur les données quantitatives et dans une logique de performance de l'action publique : « *évaluation, notion qui fait appel à la définition d'objectifs et d'indicateurs de performance et qui requiert une approche méthodologique inspirée des sciences exactes, reposant sur un grand volume de données. L'évaluation s'attachera notamment à mesurer l'adéquation et l'économie des moyens consacrés à l'atteinte des objectifs, afin de statuer sur l'efficacité ou l'efficience de l'action publique. »*

15 recommandations sont proposées autour de 3 axes. Elles visent à faire évoluer le texte de la Constitution même si un certain nombre de propositions prévoient de trouver réponse également par voie de loi organique.

- Le renforcement des capacités de contrôle et d'évaluation du Parlement :

- Proposition 1 : supprimer le plafond limitant le nombre de commissions permanentes
- Proposition 2 : étendre les pouvoirs de convocation, de communication et de contrôle sur pièces et sur place aux instances chargées du contrôle et de l'évaluation
- Proposition 3 : élargir les compétences des commissions d'enquête en supprimant l'impossibilité de créer une commission d'enquête pour des faits donnant lieu poursuites judiciaires
- Proposition 4 : accroître le contrôle des nominations
- Proposition 5 : solliciter davantage l'avis du Conseil d'État en prévoyant que chaque proposition de loi doit faire l'objet d'un avis du Conseil d'État pour être inscrite à l'ordre du jour
- Proposition 6 : renforcer l'assistance de la Cour des comptes en réservant la mission d'assistance dans l'évaluation des politiques publiques au Parlement
- Proposition 7 : ouvrir la possibilité de mobiliser les moyens de l'Exécutif en ouvrant la possibilité au Parlement de solliciter de manière ciblée l'administration (inspections générales, INSEE, DGFIP, etc.)
- Proposition 8 : augmenter les moyens propres au Parlement par le rattachement d'entités administratives déjà existantes

- Mieux articuler les activités de contrôle et d'évaluation avec les travaux législatifs :

- Proposition 9 : mieux informer le Parlement des projets de loi en préparation et permettre son association à leur élaboration
- Proposition 10 : accroître le nombre des études d'impact et en améliorer la qualité : étude d'impact nécessaire à tout dépôt d'un projet de loi ou inscription d'une proposition de loi avec association du Parlement
- Proposition 11 : mieux contrôler l'application des lois : ouverture de la possibilité de clauses de réexamen, droit de regard du Parlement sur l'exécution des lois, création d'un recours en manquement devant le Conseil d'État
- Proposition 12 : revoir le calendrier des travaux parlementaires par l'augmentation du temps consacré à la loi de règlement ou encore l'interdiction d'utiliser les semaines de contrôle à une autre activité

- Valoriser les activités de contrôle et d'évaluation :

- Proposition 13 : réaménager les divers types de questions et établir un délai de réponse de 2 mois pour les questions écrites au Gouvernement
- Proposition 14 : donner au Parlement un pouvoir d'injonction
- Proposition 15 : doter le Parlement d'un droit de suite en permettant d'entendre les membres du Gouvernement destinataires de préconisations issues de rapports d'évaluation et/ou contrôle.